

Liberté Égalité Fraternité







Edito de Madame la Préfète

Dans ce beau département, plus de 6 300 agents de l'État agissent dans tous les domaines de l'action publique pour accompagner les acteurs locaux comme pour préparer l'avenir. C'est leur mission et leur fierté.

Dans le Lot, l'année 2022 a été marqué par des événements aussi divers que l'organisation des élections présidentielles et législatives, le passage du Tour de France, la sécheresse ou l'arrivée du loup sur notre territoire. Mais ce fut avant tout l'année qui marquera le retour de la guerre sur le continent européen avec ses conséquences terribles tant sur le plan humain qu'économique.

Dans ce contexte troublé il nous appartient de répondre aux attentes de nos concitoyens vis-à-vis de l'État dont la responsabilité est de les protéger au quotidien et de les soutenir face aux difficultés qu'ils rencontrent.

L'action de l'État doit également être résolument tournée vers l'avenir en impulsant les changements indispensables pour réussir les transitions écologiques, énergétiques et sociétales qui s'imposent à nous. Riche d'un patrimoine naturel et historique remarquable comme d'une vie économique et culturelle bouillonnante, le département du Lot ne manque pas d'atouts pour relever ces défis.

Cette ambition collective, est portée par le travail de femme et d'homme engagés pour leur territoire : élus locaux, chefs d'entreprises, personnels soignants, artisans, agents publics, salariés, bénévoles. Tous concourent par leur action à notre ambition commune.

Ce rapport d'activité des services de l'État dans le Lot pour 2022, ne se veut pas exhaustif mais met en lumière les principaux chantiers et les temps forts qui ont marqué l'année écoulée. Je souhaite qu'il permette à chacun de mieux connaître l'action locale de l'État, proche et efficace au quotidien grâce à l'engagement de ses agents que je tiens à remercier.

Vous pouvez compter sur moi, comme sur chacun d'eux, pour poursuivre le travail engagé et relever les nombreux défis que 2023 ne manquera pas d'apporter.

Mireille Larrède, Préfète du Lot

Assurer la sécurité sur le territoire

La sécurité publique La sécurité routière La sécurité civile et la police administrative La sécurité environnementale, industrielle et alimentaire

Renforcer l'attractivité économique dans le département

L'insertion professionnelle et sociale L'accompagnement des demandeurs d'emploi Le soutien de la filière agricole

Réaffirmer la cohésion sociale et la solidarité

La politique de logement L'accueil des réfugiés et des déplacés Le soutien des publics fragiles Les valeurs de la République et de la Laïcité - Cérémonies et distinctions Le devoir de mémoire

Soutenir un aménagement équilibré et durable du territoire et accompagner les publics

L'accompagnement des collectivités L'aménagement du territoire La protection de notre cadre de vie L'amélioration des services aux usagers La préservation des monuments historiques et du patrimoine naturel lotois

Offrir un parcours scolaire adapté et de qualité

Un engagement pour la réussite scolaire de <u>tous</u> les élèves Les parcours éducatifs Le développement de l'enseignement supérieur et de la connaissance de la langue et de la culture occitane

Ouvrir les perspectives sur 2023













Assurer la sécurité sur le territoire





interventions des sapeurs-pompiers dont 891 incendies



des forces de police et de gendarmerie



et délits constatés



appels d'urgence traités par les forces de police et de gendarmerie



appels réceptionnés par les services de

secours



victimes prises en charge par les Sapeurs Pompiers du Lot



accidents, 8 tués et 99 blessés sur les routes du Lot en 2022



inspections sanitaires de la DDETSPP. 29 mises en demeure et 2 fermetures administratives

A. La sécurité publique

En 2022, 5245 crimes et délits ont été constatés soit une hausse de plus de 13 % dont la majorité touche des affaires d'atteintes aux biens (40%). Les atteintes et violences à l'intégrité des personnes concernent principalement des violences commises au sein de la sphère familiale.

Pour renforcer les actions quotidiennes des forces de sécurité dans la lutte contre les violences intrafamiliales, la gendarmerie a créé la maison de protection des familles. Ce centre est un



pas de plus vers les victimes pour assurer leur sécurité et les accompagner tant sur le volet social que judiciaire.

La lutte contre les trafics de stupéfiants demeure une priorité pour les pouvoirs publics. À la croisée de la sécurité et de ces enjeux, elle se traduit par un travail d'enquête, afin de remonter les filières de vente et par une politique de harcèlement des points de vente. Prés de 400 enquêtes ont été instruites en 2022 avec des avoirs criminels à hauteur de 758 266 € soit 116 % d'augmentation par rapport à l'année précédente.

Autre préoccupation qui prend de plus en plus d'ampleur : la cybercriminalité. Près de 554 faits ont été constatés avec un préjudice global estimé à 2,3 millions d'euros et 59 personnes mises en cause.

L'année 2022 a été marquée par 2 procès sensibles : le procès dit « du cartel du H » (démantèlement d'un gros trafic de stupéfiants, par la police nationale, qui sévissait dans Cahors et ses environs) et le procès de Calvignac (décès accidentel d'un non chasseur au cours d'une action de chasse).

B. La sécurité routière

L'accidentalité est en baisse en 2022 : 92 accidents, 8 tués et 99 blessés dont 57 hospitalisés soit une baisse de 53 % du nombre de morts par rapport à 2021. Les principales causes des accidents de la route restent l'inattention des conducteurs, la vitesse excessive et la consommation d'alcool ou de produits stupéfiants.

10 764 infractions dont 6 050 infractions grave génératrices d'accidents ont été relevées. Les services de police administrative ont procédé à la rétention de 764 permis de conduire et la notification de 1 679 immobilisations.

Les inspecteurs de la sécurité routière ont conduit 4 568 examens du permis de conduire. L'expérimentation en 2021 dans le département du nouveau dispositif de réservation de places pour passer le permis de conduire « RDVPermis » a permis une fluidification de l'accès aux places. Ce dispositif est maintenant étendu sur tout le territoire national.

La délivrance d'avis ou d'arrêtés pour l'autorisation de transports exceptionnels a été l'indice du maintien d'activités et des chantiers de BTP après la période de ralentissement liée à la crise économique et sanitaire : 252 avis ou arrêtés en 2022

C. La sécurité civile et la police administrative

L'activité a été soutenue sur le front des feux de végétation dans le département. Avec 201 interventions sur l'année et plus particulièrement sur la période estivale, l'activité feux de végétations a mobilisé plus de 3100 personnes ainsi que des moyens aériens.

En 2022, les sapeurs-pompiers du Lot ont été également mobilisés en renfort dans l'arc méditerranéen et en gironde. Au total, ce sont 128 personnels qui ont répondu présents afin de participer aux colonnes de renfort en Occitanie.

Pour renforcer les plans d'action en matière de sécurité incendie dans les forêts, un plan de développement de massif « Défense des fôrets contre l'incendie » a été élaboré par les services de la DDT sur le territoire de la « Moyenne vallée du Lot ». Il sera mis en application à compter de 2023.

Depuis février 2022, un nouveau système d'information sur les

Armes (SIA) a été déployé. 2 266 comptes ont été créés plaçant le département du Lot à la 6è place au niveau national.

En parallèle, une opération nationale d'abandon simplifié d'armes à l'État a été organisée en novembre dernier avec la mise en place de deux armodromes (Cahors et Figeac). 447 armes ont été ainsi enregistrées.

D - La sécurité environnementale, industrielle et alimentaire

Prévenir les inondations

Les programmes d'action de prévention contre les inondations (PAPI) du bassin du lot ont connue une dynamique satisfaisante avec plus 95 % des actions mises en œuvre. Durant l'année 2022, le PAPI a fait l'objet d'un avenant ayant pris en compte les évolutions réglementaires.

Pour la commune de Cahors, le PAPI 2019-2025 sur le bassin du Lot a initié des travaux pour la création d'un système d'endiguement à l'entrée sud de la ville pour lesquels un accompagnement spécifique a été mis en place par les services de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour identifier les différents points de vigilance à prendre en compte.

S'agissant de la Dordogne lotoise, les études de révision des plans de prévention se sont poursuivies. Les cartes des aléas ont été validées et présentées aux élus lors de réunion publique.

Sécurité alimentaire et protection animale

En 2022, l'épizootie d'influenza aviaire hautement pathogène a été d'une ampleur sans précédent dans le département de par sa durée, son étendue et la diversité des filières touchées. Sur les 313 communes lotoises, 240 ont été réglementées. Ce sont près de 281 000 volailles dépeuplées dont 250 000 sur les foyers et 31 000 en dépeuplement préventif. Les services de la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) ont poursuivi le suivi sanitaire et le repeuplement des anciens foyers jusqu'à la fin de l'année 2022. 12 réunions en cellule de crise ont permis de réunir les services de l'État, les partenaires et l'ensemble des représentants de la filière volaille pour une gestion coordonnée et efficace. L'ensemble des élevages dépeuplés ont été indemnisés. De même, 35 entreprises ont pu bénéficier des mesures de l'activité partielle de droit commun pour 249 salariés et 14 structures ont pu s'engager dans le dispositif 3 d'APLD.

Par ailleurs, les services de la DDETSPP ont effectué 185 inspections pour s'assurer de la bonne application des mesures de sécurité sanitaire des aliments. Ces contrôles ont conduit à 29 mises en demeure et 2 fermetures d'établissement.

Au début du printemps 2022, deux alertes alimentaires majeures ont touchées notre pays : le retrait-rappel de pizzas surgelées pour la société BUITONI et celui de la société FERRERO avec le rappel-retrait de certaines confiseries Kinder. Les services de la DDETSPP du Lot se sont fortement mobilisés pour s'assurer de l'effectivité des mesures de retrait-rappel et ont alors contrôlé près de 70 établissements.

Sécheresse

Le département du Lot, comme un grand nombre de territoire, a subi à l'été 2022 une sécheresse très grave, qui a induit une situation de crise prolongée, sur les milieux, sur l'eau potable, sur l'industrie et sur l'irrigation agricole. L'ensemble des services de l'État, en collaboration avec les différents partenaires se sont fortement mobilisé dans la gestion de crise.

Qualité des eaux

Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine, exercés par les services de l'ARS, s'est traduit par 1 892 prélèvements, 7 restrictions des usages de l'eau et la mise en place d'une surveillance renforcée sur 15 communes.

Ces services se sont également assurés de la qualité des eaux de loisirs en réalisant le contrôle sanitaire de 368 bassins dont 25 sites de baignade.

FOCUS SUR ...

LE TOUR DE FRANCE 2022

En juillet dernier, le département du lot a accueilli deux étapes du tour de France :

- le vendredi 22 juillet, la 19ème étape de Montcuq jusqu'à Douelle en terminant à Cahors.
- le samedi 23 juillet, la 20ème étape sur un contre la montre entre Lacapelle-Marival et Rocamadour.

Cette manifestation, de renommée internationale, a nécessité un dispositif de sécurité renforcé pour permettre le passage de la course ainsi que la sécurité des spectateurs. L'ensemble des forces de sécurité (135 policiers et 404 gendarmes) a été mobilisé. De même, 198 sapeurs-pompiers du SDIS46 et les agents du SAMU ont assuré les secours à personnes.

Sur décision du Préfet du Lot, un centre opérationnel a été armé pour les deux jours ainsi qu'un poste de commandement opérationnel (PCO) à Rocamadour lors du contre la montre.

L'ensemble des services de l'État se sont engagés à préparer le passage du tour de France dans le département. Pour exemple, les agents de la répression des fraudes de la DDETSPP ont procédé à la vérification de la conformité des établissements touristiques en lien avec le passage du tour de France assurant d'une part la protection économique du consommateur (loyauté des transactions, information préalable, existence de clauses abusives dans les contrats) et d'autre part la santé et la sécurité du consommateur (sécurité des activités de loisirs, sécurité et qualité des produits alimentaires et non-alimentaires).

Au total, 76 visites ont été effectuées dans 65 établissements dont 43 d'entre-eux présentaient des anomalies.





















Renforcer l'attractivité économique dans le département



60

actions métiers ont été conduites dans les secteurs qui recrutent



contrats d'apprentissage conclus dans le Lot en 2022



Taux de chômage enregistré au 3e trimestre 2022



millions d'€ accordés à 1970 entreprises lotoises dans le cadre du Prêt Garanti par l'Etat entre 2020 et 2022



13500 demandeurs d'emploi fin 2022



millions d'€
perçus par les
3392 exploitations
agricoles
bénéficiaires de la
PAC 2022



3

plans alimentaires territoriaux (Grand Cahors, Cauvaldor et Grand Figeac)



3

Lauréats du fonds friche pour un montant de 3,3 millions d'€

A - Le soutien aux entreprises

En 2022, les entreprises ont dû adapter leurs capacités de production aux conséquences du conflit ukrainien (retards et/ ou difficultés d'approvisionnements, augmentation des prix des matières premières, crise énergétique...) mais également aux difficultés de recrutement ressenties dans de nombreux secteurs d'activité.

Dans un premier temps, les services de la préfecture ont accompagné les acteurs du monde économique à travers 12 réunions dédiées pour assurer le suivi des entreprises lotoises les plus en difficultés et pour présenter les diverses dispositions prises pour faire face au surcoût de l'énergie et des matières premières.

Puis, la mise en œuvre de plusieurs dispositifs de soutien a permis un accompagnement et une aide pour les entreprises en difficultés.

L'activité partielle de longue durée (APLD) a permis d'indemniser 72 établissements pour 2 139 salariés. Ces accords APLD permettent un accompagnement au titre d'une activité réduite de l'ordre de 50 %, sur une période pouvant aller jusqu'à 24 mois.

Pour amortir les répercussions de la guerre en Ukraine, un plan de résilience économique et sociale annoncé le 16 mars 2022 a été déployé dans le département du Lot. Il a pour objectif de protéger l'activité des entreprises comme le pouvoir d'achat des ménages et réduire nos dépendances énergétiques. Un nouveau prêt garanti par l'État a été mis en place. De 2020 à fin 2022, 1970 entreprises lotoises ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 295 millions d'euros.

Un bouclier tarifaire pour l'électricité à destination des TPE, et un guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et de gaz ont également été créés pour accompagner les entreprises face à la hausse des coûts de l'énergie. Ces dispositifs ont été simplifiés et complétés début 2023 avec la mise en place de « l'amortisseur électricité » pour les PME et d'un prix moyen maximum fixé à 280 euros par MWh pour les TPE. Un conseiller départemental à la sortie de crise a été nommé en vue d'orienter les entreprises en fragilité financière vers une solution adaptée à leur besoin, avec l'aide de l'ensemble des partenaires, acteurs de l'économie.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, deux arrêtés préfectoraux ont été pris : le premier pour établir la liste d'usagers prioritaires en cas de délestage électrique et le second pour déterminer les consommateurs de gaz ne pouvant être délestés.

Pour palier les difficultés de recrutement, de nombreux événements permettant la rencontre collective de demandeurs d'emploi et d'entreprise ont été organisés en 2022 dans les 3 arrondissements du département. Plus de 25 job dating ou forum de recrutement ont été organisés auxquels plus de 3500 demandeurs d'emploi ont participé.

Près de 60 actions sur les métiers qui recrutent ont été conduites en 2022 sur le département au bénéfice de plus de 1200 demandeurs d'emploi.

L'État a participé au financement à hauteur de 40 000 euros pour le Dispositif Local d'Accompagnement, qui apporte un soutien à la politique RH des associations lotoises. Avec 21,7% de l'emploi des salariés du privé du Lot dans l'économie sociale et solidaire, le département se classe au dixième rang français.

Le « Club des entreprises inclusives », labellisé en 2019, a poursuivi son action en faveur du rapprochement du monde de l'entreprise des demandeurs d'emploi, jeunes, TH... Le club est financé à hauteur de 20 000 euros par l'État.

Afin d'accompagner les saisonniers, l'État a financé à hauteur de 20 000€ une partie du budget de la maison de l'emploi des saisonniers au titre du contrat de Plan Etat-Région. Actuellement, elle recense plus de 200 partenaires, 10 fois plus de saisonniers inscrits et plus de 250 mises en relation principalement dans le secteur de l'hôtellerie.

B - L'insertion professionnelle et sociale

En 2022, l'accès à la qualification par la voie de l'apprentissage a poursuivi sa progression, permettant de répondre plus précisément aux besoins en compétences des entreprises. 1441 contrats d'apprentissage ont été conclus dans le Lot soit un taux de 80 % en 5 ans.

La mise en place en mars dernier du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) s'inscrit dans la continuité du plan "1 jeune, 1 solution", initié en 2020. Les services de Pôle Emploi et de la Mission locale se sont ainsi vu confier l'accompagnement de plus de 800 jeunes dans le département. Par ailleurs, 217 jeunes ont débuté un parcours de Garantie jeunes.

L'État a financé 323 contrats aidés : 231 Parcours emploi compétences (PEC), 86 contrats initiative emploi jeunes et six emplois francs.

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes éloignées de l'emploi d'être mises en situation de travail et de bénéficier d'un suivi socio-professionnel renforcé. Ainsi, l'offre d'insertion du Lot est portée par 16 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) avec un budget global de près de 2,2 millions d'euros et l'accompagnement de 750 personnes. Les activités réalisées au sein de ces structures s'exercent dans des domaines divers : environnement, BTP, nettoyage, couture, métallurgie, maraîchage, recyclerie.

C - L'accompagnement des demandeurs d'emploi

Au troisième trimestre 2022, le taux de chômage était de 7,4 % avec 13 500 demandeurs d'emploi.

En 2022, 2717 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation afin de réduire les écarts de compétences et faciliter leur retour à l'emploi. 61 % des personnes ciblés ont retrouvés un emploi à la fin de la formation.

De plus, le parcours de remobilisation, réservé aux demandeurs d'emploi de longue durée a permis de recevoir et de suivre 884 personnes dont 51 % ont été mis en contact avec au moins une entreprise.

Au cours de l'année 2022, les services de Pôle emploi ont mis en œuvre le service public de l'insertion et de l'emploi, en collaboration avec l'État et le Conseil départemental. 3 conseillers en « accompagnement global » ont été mobilisés pour accompagner 289 demandeurs d'emploi. À la fin de l'année, près de 47 % des personnes ont repris le chemin d'une activité professionnelle dont 37 % d'entre eux présentaient une situation fragile au démarrage de l'accompagnement.

En partenariat avec la mission locale, les services de pôle emploi ont accompagné 230 jeunes en contrat d'engagement jeune avec un taux moyen de 15 à 20h par semaine.

D - Le soutien de la filière agricole

Près de 83 millions d'euros ont été perçus par les 3392 exploitations lotoises bénéficiaires au titre de la campagne PAC 2022. Ces aides contribuent en particulier à la poursuite des conversions en agriculture biologique avec 674 exploitations bio soit 10 % de plus qu'en 2021.

L'agriculture face aux risques climatiques

L'agriculture lotoise a dû faire face à des crises climatiques importantes (gel tardif, grêle, sécheresse estivale, l'influenza aviaire, cirse de la filière porcine). Afin de soutenir la trésorerie des exploitations agricoles du département, plusieurs dispositifs d'aides (calamité agricole, fonds d'urgence, dégrèvement TFNB, prise en charge des cotisations MSA...) ont été mis en place pour un montant global de près de 21 millions d'euros.

Installation des jeunes agriculteurs

Les installations en agriculture et la modernisation des exploitations se sont maintenues, avec 41 dossiers de demandes d'aide à l'installation déposés pour un montant de

près de 1,4 millions d'euros. Entre 2015 et 2022, 275 installations d'agriculteurs ont bénéficié d'une enveloppe globale de plus de 8 millions d'euros de soutien public.

Les services de la DDT ont particulièrement accompagné les agriculteurs dans leur réflexion pour aller vers des pratiques agricoles durables et une meilleure gestion de l'accès à l'eau . Ainsi, un plan de reconquête des plans d'eau est actuellement en cours d'expérimentation. Suite à un appel à projet, 25 agriculteurs sont accompagnés dans la remise à niveau de leur retenue d'irrigation à hauteur de 420 000€.



FOCUS SUR ...

LABELLISATION «TERRITOIRE D'INDUSTRIE»

Le programme national Territoire d'industrie (TI) co-piloté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), la délégation TI de Paris, les régions et lancé par l'ancien Premier Ministre Edouard Philippe le 22 novembre 2018 s'inscrit dans une stratégie de reconquête industrielle par les Territoires situés dans les espaces ruraux et périurbains. 4 axes majeurs doivent ainsi permettre de concrétiser cet objectif de réindustrialisation :

- favoriser l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie
- faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises
- accompagner les entreprises et les territoires dans les nouvelles transitions telles que l'écologique
- simplifier les procédures administratives

Dans ce cadre national, une action inter-régionale est menée sur les deux territoires d'Occitanie et d'Auvergne Rhône-Alpes et dans trois départements (Cantal, Aveyron et Lot) avec le TI Aurillac-Figeac-Rodez. Son pilotage est confié aux régions qui

collaborent avec l'Etat représenté dans le projet par la souspréfète de Figeac, des Pôles d'Équilibre Territorial Rural (PETR) et des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de la zone concernée.

Le TI Aurillac-Figeac-Rodez est étroitement lié au plan « France 2030 et accélération des implantations industrielles » dont la Sous-Préfète de Figeac est également référente.

Les chiffres clés du TI Aurillac-Figeac-Rodez :

- 431 communes pour 294 600 habitants
- 15 EPCI et 2 PETR
- -1/4 des salariés dans le secteur industriel
- -Une filière diversifiée avec des spécificités locales (métallurgie, agroalimentaire, santé)
- -plus de 300 entreprises industrielles de plus de 10 employés
- 130 millions d'euros d'investissements totaux dont près de 18 millions d'euros de financement de l'Etat, soit 13 % de l'ensemble























Réaffirmer la cohésion sociale, la solidarité et la citoyenneté



3027 dossiers Ma prime renov' déposés en 2022



5

lotoises et lotois se sont vus attribués des distinctions honorifiques



places créées dans une pension famille à Cahors



7155,70
euros de dons
récoltés pour
le Bleuet de
France



déplacés ukrainiens accueillis dans le Lot



135

2022

agents de l'Etat et 132 agents du Grand Cahors mobilisés pour la mise sous plis lors

des élections en



ressortissants étrangers accueillis dans la nationalité française



48000

euros d'aide alimentaire attribuée par l'Etat en complément de la dotation nationale

A - La politique de logement

Le plan Logement d'abord vise à créer et étendre des places de pension de famille. Dans ce cadre, 15 places supplémentaires dans une pension de famille à Cahors ont été ouvertes portant le nombre de places à 103 dont 33 dites « résidents accueil » et dédiées à des personnes souffrant de difficultés psychiques. Ces pensions de famille sont portées par 5 opérateurs : l'AHIS, le CEIIS, Lot pour Toits, la Croix Rouge Française et l'Institut Camille Miret.

La politique de prévention des expulsions locatives s'est renforcée au fils des années et constitue aujourd'hui l'un des piliers de la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté, décliné dans le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Populations Défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 du Lot. Une charte partenariale pour la prévention des expulsions locatives a été signée par l'ensemble des partenaires concernés (Etat, collectivités, associations, CAF, Banque de France...). Ce travail partenarial mis en place dans le département permet de réduire le nombre d'expulsions locatives.

La production de logements sociaux peine à dépasser les 100

logements, elle est par ailleurs fortement impactée par la flambée des coûts de construction.

La rénovation énergétique des logements privés se poursuit. Le département a consacré 3,8 millions d'euros sur les crédits délégués de l'ANAH aux travaux d'amélioration de 340 logements privés.

La très forte dynamique de MaPrimeRénov engagée en 2021 s'est maintenue et développée avec 3 027 dossiers, 13 millions de subventions (+ 27 % par rapport à 2021) pour 35 millions d'euros de montant de travaux. Ces aides permettent de financer le changement de système de chauffage, d'améliorer son isolation, d'installer un chauffe-eau solaire... . Elles bénéficient depuis 2021 à tous les ménages, quel que soit leur niveau de ressources.

Deux concertations ont été lancées en 2022 autour des politiques départementales habitat, hébergement et logement : l'une concerne la révision conjointe du PDH et du PDALHPD, l'autre la révision du schéma d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2014-2020. Les conclusions seront connues en 2023.

B - L'accueil des réfugiés et des déplacés

En février 2022, la guerre a fait son retour sur le continent européen avec l'invasion de l'Ukraine par les forces armées russes. Dès lors, un nombre important de réfugiés s'est présenté aux frontières de l'Union européen nécessitant la participation de tous les pays pour accueillir les populations fuyant les zones de combat.

En 2022, le département du Lot a accueilli 310 déplacés ukrainiens (dont 79 enfants) grâce aux nombreuses propositions de logements citoyens, de collectivités ou de bailleurs et en s'appuyant sur des mesures d'intermédiation locative. Deux associations, le CEIIS et Lot pour Toits accompagnent quotidiennement les ukrainiens a différents niveaux. 235 ukrainiens sont toujours dans le département, 18 ont trouvé un emploi et 61 enfants sont scolarisés.

Plus globalement, les services de la préfecture du Lot ont délivré plus de 2900 titres de séjour dont 560 autorisations provisoires de séjour parmi lesquelles 266 pour les Ukrainiens. Un accueil dédié a été organisé dès la mise en œuvre du statut de protégé

temporaire édicté par l'Union européenne. Deux cérémonies de naturalisation ont eu lieu à la préfecture accueillant dans la nationalité française 115 ressortissants originaires de plus de 20 pays.



C - Le soutien des publics fragiles

Aide alimentaire

Politique de la ville

En 2022, en raison de l'augmentation des prix de certaines denrées et du surcoûts de transport, l'État a pu attribuer plus de 48 000€ d'aide alimentaire en complément de la dotation nationale soit une augmentation de 180 %.

En 2022, l'enveloppe dédié aux Quartiers de politique de la ville d'un montant de 70 000€ a permis la valorisation de l'opération Quartier d'Eté.

D - Valeurs de la République et Laïcité - Cérémonies et distinctions

Dans le cadre du déploiement du plan Valeurs de la République et Laïcité, des formations de 2 jours sont assurées par 5 formateurs habilités. Elles ont pour but de transmettre à la population un discours clair permettant d'assimiler les repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité.

Au titre des distinctions honorifiques pour l'année 2022, le département du Lot a bénéficié de belles nominations dans les Ordres nationaux de la Légion d'Honneur (LH) et du Mérite (ONM): 2 Chevaliers pour la LH et 10 Chevaliers pour l'ONM. 39 autres candidats ont été honorés au titre des Ordres ministériels des Palmes académiques et du Mérite agricole.

S'agissant des cérémonies, outre les commémorations et cérémonies mémorielles, le Cabinet a organisé trois cérémonies de remise de médailles et co-organisé deux cérémonies d'accueil dans la nationalité française

En 2022, de nombreuses activités ont été conduites par la délégation miliatire départementale du Lot pour la promotion de la citoyenneté.

2 journées « Défense et citoyenneté » ont été organisées à Cahors regroupant près de 100 jeunes.

De plus, 5 stages « Jeunesse et Citoyenneté » d'une durée de six jours, en partenariat avec les services de l'éducation nationale et l'office nationale des anciens combattants et des victimes de guerre, ont été animés au collège de Luzech, auprés de 75 jeunes. Encadrés par des réservistes, les jeunes collégiens et lycéens ont pu pratiquer du sport ou visiter de nombreux sites.

Des ateliers citoyenneté ont été mis en place dans 12 écoles primaires au profit de 500 écoliers.



E - Le devoir de mémoire

En 2022, les services de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre (ONACVG) ont attribué presque 68 000€ d'aide sociale pour un total de 108 dossiers aux titres des crédits solidarité.

Les collectes sur la voie publique du 8 mai et du 11 novembre ont permis de réunir 7 155,70 euros de dons pur le Bleuet de France. De plus, 31 communes lotoises ont versé des subventions au bénéficie de cette œuvre pour un montant de 2305 euros. On notera une forte augmentation du nombre de communes

donatrices. À l'occasion de la présence dans le Lot de l'équipe de France de rugby de la gendarmerie, une rencontre a été organisée à Souillac le 29 avril 2022 avec une sélection lotoise dont une partie des recettes a été versée au Bleuet de France.



Organisation « d'une matinée OPEX »

En octobre dernier, les anciens OPEX résidant dans le Lot ont été conviés à une matinée conviviale. Cet évènement était organisé par le service départemental de l'ONaCVG du Lot auquel se sont associées la Délégation Militaire Départementale du Lot et les associations d'anciens combattants. Venus nombreux, ces anciens OPEX ont pu se renseigner sur les aides et dispositifs en leur faveur comme le soutien apporté au titre de la solidarité, pour certains la carte du combattant ou encore la retraite du combattant. Ils ont également pu échanger avec les représentants d'associations d'anciens combattants permettant ainsi de créer du lien entre générations du feu et d'adhérer à ces associations.

FOCUS SUR ..

LES ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES

L'année 2022 a été marquée par l'organisation de deux élections majeures : l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives des 12 et 19 juin 2022. A cela, s'ajoute l'organisation de deux élections municipales partielles dans les communes de Vire sur Lot et Espère ainsi qu'une élection professionnelle (tribunal de commerce de Cahors). Suite aux instructions nationales, la mise sous pli de la propagande électorale a été réinternalisée et a mobilisé 135 agents du Grand Cahors pour les élections présidentielles puis législatives.

Les deux tours de l'élection présidentielle et des élections législatives se sont déroulés sans incident qu'il s'agisse de la campagne électorale, de la tenue des bureaux de vote ou des opérations de dépouillement.

Le département du Lot s'est fait remarqué en enregistrant pour les deux tours des deux scrutins, des taux de participation les plus élevés en France confirmant ainsi le civisme et le traditionnel engagement citoyen des électeurs du département.

En guelques chiffres, l'élection des députés du Lot, c'est :

- 2 circonscriptions
- 139 157 électeurs
- 22 candidatures (10 sur la première et 12 sur la seconde)
- 100 % de transmission des résultats par voie électronique, seul département d'Occitanie à atteindre ce résultat.
- Taux de participation T1 : 59,39 %
- Taux de participation T2 : 58,38 %

Par ailleurs, en clôture de sa campagne électorale, le candidat Emmanuel MACRON a organisé son dernier meeting à Figeac le 22 avril 2022.





















Soutenir un aménagement équilibré et durable du territoire et accompagner les publics



155,3
millions d'euros
de l'Etat pour
l'accompagnement
des collectivités



d'urbanisme contrôlés par les services de l'Etat



constats ont été établis n'écartant pas la responsabilité du loup



procédures instruites et 41 contrôles de terrain réalisés dans le cadre de la police de l'eau



espaces France Services dans le Lot



75000

euros engagés pour l'entretien du domaine de la cathédrale de Cahors



sites de restauration prioritaires de la biodiversité identifiés



usagers reçus au point d'accueil numérique de la préfecture

A - L'accompagnement des collectivités

En 2022, prés de 17,6 millions d'euros ont permis de financer 227 projets d'investissement des collectivités lotoises réparties comme suit:

- DETR : 11 347 013 € pour 214 opérations - DSIL: 4 097 680 € pour 9 opérations - DSID: 2 000 000 €, pour 1 opération - FNADT: 155 149 € pour 3 opérations

Elles ont également bénéficié de près de 223,7 millions d'euros de dotations de fonctionnement dont environ 86 millions d'euros de DGF.

En 2022, la mise en œuvre de l'automatisation de l'instruction des dossiers de FCTVA s'est poursuivie pour les 161 collectivités qui déclarent leurs dépenses éligibles l'année suivant l'année leur réalisation (en plus des 22 collectivités déjà concernées en 2021). Le montant global de FCTVA versé en 2022 est de :

18 954 132,24 €. Il s'agit de la principale recette d'investissement des collectivités.

Tous actes confondus (intercommunalité, fonction publique territoriale, commande publique, domanialité, urbanisme, divers et actes budgétaires), les services de la préfecture ont réceptionné près de 40.000 actes, dont 4.500 ont été contrôlés soit un taux de 11,5%, conformément à la stratégie de contrôle départementale, ayant donné lieu à plus de 200 lettres d'observation.

Garantir à tous l'égalité d'accès aux services

La direction départementale des territoires s'attache à l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs plans et démarches de mise en accessibilité. En 2022, 61 demandes de dérogation et 229 autorisations de travaux ont été instruites. 60 visites ont également été réalisées lors de la phase de montage du projet ou lors de la réception des travaux.

Revitalisation des centres villes

Le plan « action cœur de ville », ayant pour objectif de résorber l'habitat vacant des centres en réhabilitant les logements et revitaliser le commerce en centre-ville a pris consistance dans les villes de Cahors et Figeac.

Le dispositif national « Petites villes de demain », initié en 2020 se poursuit pour les 20 communes qui ont recruté 11 chefs de projets qui assurent l'élaboration et l'animation des plans d'actions. La prochaine étape est le conventionnement d'opérations de revitalisation des territoires.

Projet partenarial d'aménagement entrée Sud de Cahors

Le 8 juillet dernier, après des années d'études, l'État, les collectivités locales concernées ainsi que leurs partenaires se sont formellement engagés dans une démarche de projet urbain pour la recomposition de l'entrée de ville sud de Cahors, au travers la signature d'un projet partenarial d'aménagement (PPA), 25e de ce type adopté en France. Les premières actions permettant de programmer la phase opérationnelle sont en

Délivrance des titres d'identité sécurisés - Dispositif de recueil

Dans le cadre du plan d'urgence et de mobilisation pour l'accueil des usagers suite à l'augmentation importante des délais de rendez-vous en mairie pour les demandes de recueils de titres d'identité, six nouveaux dispositifs de recueil sont en cours de déploiement dans 6 nouvelles communes : Biars-sur-Cère, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Martel, Lacapelle-Marival, Catus et Luzech.

B - L'aménagement du territoire

bâtiment (PREB)

Pilote du plan de rénovation énergétique du bâtiment et déléguée locale de l'agence nationale pour l'habitat (ANAH), la direction départementale des territoires a consolidé en 2022 l'implantation du guichet unique de rénovation énergétique « Renov'Occitanie Lot » et a articulé le guichet local avec les dispositifs déployés par les intercommunalités dans le cadre d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Plan de rénovation énergétique du Accompagnement pour le développement des énergies renouvelables

Dans le cadre de la stratégie départementale de production d'énergies renouvelables, les services de le DDT ont poursuivi leurs travaux et ont proposé 11 orientations pour une planification des Enr. En collaboration avec les services de la DREAL, une feuille de route territorialisée, fixant des objectifs à l'horizon 2028/2030 a été établie pour permettre l'accélération de leurs développements. Pour le département du Lot, cela se traduit par un développement modéré de l'éolien, un effort majoritaire sur le photovoltaïque et des compléments par la valorisation de la biomasse (méthanisation et bois chauffage).

Le pôle énergies renouvelables de la DDT du Lot et le réseau lotois de transition énergétique a poursuivi son activité en 2022 en examinant 10 projets photovoltaïques portant sur une surface de 15ha et d'une puissance moyenne de 3 Mwc. La totalité des projets sont soumis à une étude d'impact et 6 à la production d'étude préalable de compensation collective d'impact agricole.

En matière de lutte et d'adaptation aux changements climatiques, la DDT du Lot a organisé son premier forum climat en mai 2022 dans l'arrondissement de Gourdon permettant des échanges et des témoignages concrets et fructueux. 2 agents de l'État sont devenus animateurs de la Fresque du Climat et proposent des animations aux différents partenaires et collectivités.

Aménager le territoire de façon cohérente et durable

Favoriser un aménagement du territoire cohérent reste une priorité forte de l'État qui développe localement son expertise dans cet objectif aux travers de réflexions territoriales et de diffusion de connaissance, disponible sur le site internet de la préfecture. En 2022, la production phare fut l'aboutissement de l'étude-enquête sociologique relative à la connaissance des nouveaux arrivants dans le Lot. Celle-ci vient donner un éclairage sociétal et qualitatif sur les aspirations de nouveaux arrivants, leurs satisfactions et leurs difficultés, une compréhension essentielle pour le territoire lotois dont les dynamiques démographiques sont durablement liées à leur capacité à retenir leurs habitants et à en attirer de nouveaux. (https://www.lot.gouv.fr/IMG/pdf/synthese_be.pdf)

En 2022, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Causse de Labastide-Murat est entrée en vigueur. Les 8 autres EPCI sont à l'ouvrage. Les services de la DDT sont à disposition des collectivités pour œuvrer à un urbanisme plus sobre, ménageant les espaces naturels, agricoles et forestiers et valorisant les potentiels des espaces urbanisés.

La DDT accompagne aussi les collectivités, avec l'appui du paysagiste-conseil et de l'architecte-conseil de l'État, pour une conception qualitative et durable des projets d'aménagement en renouvellement urbain, équipements ou extensions urbaines. En 2022, ils ont été particulièrement impliqués pour accompagner la commune de Biars-Sur-Cère dans la conception d'une extension urbaine pensée comme un écoquartier. L'accompagnement de la commune de Salviac s'est poursuivi

pour définir un cadre urbain cohérent et harmonieux pour l'implantation du futur EHPAD et anticiper les mutations urbaines induites. Enfin, un travail spécifique a été conduit par l'architecte-conseil de l'État pour interroger les potentiels de réutilisation de l'ancien EHPAD de Castelnau-Montratier.

Droit du sol et fiscalité

En 2022, 600 actes d'urbanisme ont été contrôlés en application de la stratégie nationale et régionale. Le taux de non-conformité demeure constant à 2 %.

De plus, 14 enquêtes publiques ont concerné 5 projets photovoltaïques portés par des développeurs privés, 5 projets loi sur l'eau, 2 projets pour des périmètres de protection des captages d'eau potable portés par une commune, 1 déclaration d'utilité publique (DUP) proposée par une commune et 1 autorisation environnementale portant sur un projet d'extension d'activité de l'union des sociétés coopératives agricoles de la Quercynoise.

En matière d'urbanisme, l'année 2022 a été marquée par le suivi de la dématérialisation des demandes d'autorisation, en vigueur depuis le 1er janvier 2022, ainsi que par l'accompagnement des nouveaux centres instructeurs compétents dans les EPCI de Lalbenque-Limogne, Quercy Blanc, Labastide-Murat et Cazals-Salviac.

Les services de la DDT ont instruit 480 demandes d'autorisation d'urbanisme concernant 35 communes du département. Il est à noter que les projets d'énergies renouvelables ont connu une forte croissance avec près de 249 ha de centrales photovoltaïques qui ont fait l'objet d'une instruction.

En 2022, 260 communes lotoises ont instauré la taxe d'aménagement pour un montant total de 4,3 millions d'euros, un record depuis 2013.

Foncier

En 2022, la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDPENAF) a élaboré une nouvelle doctrine relative aux changements de destination des bâtiments pastillés en zone agricole, afin que ces transformations d'usage ne viennent pas faire entrave à l'activité agricole existante aux alentours. 100 dossiers ont été examinés par la commission pour environ 61 000m2 artificialisés, dont 41 bâtiments agricoles.

En vue d'atteindre la sobriété foncière, la consommation annuelle moyenne des espaces naturels, agricoles et forestiers dans le Lot sur 2009-2019 est de 111 ha/an, avec une tendance à la baisse : elle était de plus de 120 ha/an au début des années 2010 et de 68 ha en 2019.

C - La protection de notre cadre de vie

L'eau, une ressource précieuse

En 2022, l'étiage dans le département s'est caractérisé par sa longue durée (de juin 2022 à la levée des dernières restrictions au 1er février 2023) et son intensité. En effet, il s'agit du 2e étiage le plus sévère depuis sa mise en place en 1989. Le comité départemental de suivi de l'étiage s'est réuni 9 fois en présentiel. Il a pris les décisions de restriction en coordination avec les autres départements en amont et en aval des bassins des rivières.

La révision de l'arrêté cadre interdépartemental définissant les mesures de restrictions des usages de l'eau du sous-bassin du Lot, qui concerne 7 département a débuté en 2022, sous le pilotage de Madame la Préfète du Lot pour une entrée en application en juin 2023.

Dans le cadre des préconisations du Varenne agricole sur l'eau et le changement climatique, un appel à projet expérimental pour l'augmentation de stockage d'eau superficielle a été lancé en 2022 avec une enveloppe de 640 000€. 25 projets ont été sélectionnés permettant de remobiliser un volume de 90 000 m³. Ils seront mis en œuvre en 2023.

Les services de la DDT ont poursuivi leur programme d'action à la montée en qualité des performances de l'ensemble des stations d'épuration. Une mise en conformité a été demandée à 37 d'entre-elles.

En matière de police de l'eau, 115 procédures ont été instruites et 41 contrôles de terrain réalisés.

Dans le cadre de sa mission de préfet coordonnateur du sous-

bassin Lot, la préfète a accompagné l'élaboration de la feuille de route opérationnelle de l'EPTB Lot pour le retour à l'équilibre quantitatif sur le sous-bassin : celle-ci a été validée par le comité de bassin Adour-Garonne en juin 2022.

Gestion de la faune sauvage

Après deux années perturbées par la crise sanitaire, les conditions de travail et d'exercice des activités de pleine nature, de chasse et de pêche ont retrouvé leur rythme.

Les lieutenants de louveterie sont intervenus régulièrement dans le cadre d'opérations ordonnées par l'État au titre de 84 battues administratives, essentiellement pour des cas de dégâts de gibiers aux productions agricoles, mais aussi pour des atteintes aux biens et à la sécurité.

Les services de l'État et plus particulièrement la DDT ont été très fortement mobilisés par l'arrivée du loup dans le département, pour accompagner les éleveurs confrontés à la prédation à partir de juin 2022. 42 constats ont été établis n'écartant pas la responsabilité du loup pour 100 brebis mortes et 92 blessées sur un total de 22 exploitations. L'action de l'État s'est déployée progressivement d'abord par des missions de surveillance et d'effarouchement, puis par des missions de protection des troupeaux par du tir de défense simple (23 arrêtés préfectoraux). L'excellente coopération et le fort engagement des collaborateurs de la DDT, l'office français de la biodiversité, représentants de la profession agricole et lieutenants de louveterie, ont permis une gestion de crise efficace et le maintien d'un dialogue constructif entre tous.

D - L'amélioration des services aux usagers

Le département du Lot compte 23 structures France Services dont 2 bus itinérants. Au total ce sont près de 24000 renseignements relatifs aux 9 opérateurs et 52000 accompagnements concernant toutes les démarches. Les agents de ces espaces sont spécifiquement formés pour accompagner les lotois dans leurs démarches les plus complexes. La préfecture continue d'assurer l'animation départementale du réseau qu'elle soutient financièrement.

Dans le cadre de France Relance, 23 postes de conseillers numériques ont été déployés auprès de 9 collectivités et 7 associations pour lutter contre la fracture numérique avec une prise en charge de l'État à hauteur d'un million d'euros. 11 collectivités se sont vue attribuées des fonds pour un montant global de 190 000€ au titre du fonds transformation numérique des collectivités.

Fibre optique

En ce qui concerne la Fibre optique, le déploiement se poursuit avec un taux de 69 % de logement éligibles sur la zone AMII du Grand Cahors. Sur le reste du département, le déploiement de locaux raccordables est de 87 %.

La labellisation Qual-e-Pref des services de la préfecture

La préfecture du Lot a été labellisée « Qual-e-pref » le 26 septembre 2022 sur le module 1 « Relation générale avec les usagers » et le module 7 « Communication d'urgence en cas

d'évènement majeur » après avoir été évaluée avec succès au cours de deux audits contrôlant le niveau du déploiement et de mise en œuvre des différents dispositifs en faveur de l'accessibilité, de la qualité du service rendu et de la relation avec l'usager. Ainsi nous poursuivons l'amélioration continue des services rendus à l'usager.

E – La préservation des monuments historiques et du patrimoine naturel lotois

L'UDAP du lot a suivi les travaux réalisés sur 9 édifices pour un montant total de 216 000€ dont 80 000€ proviennent de subventions.

L'entretien du domaine de la cathédrale à Cahors se poursuit. Cette année, les travaux ont porté sur les couvertures, les vitraux et les menuiseries pour un montant total engagé de 75 000 €.

Protection du patrimoine naturel du Lot

Les financements France Relance ont permis le lancement d'opérations de préservation de la biodiversité (restauration des berges de l'Alzou à Rocamadour, de pelouses sèches et de zones humides à Saint-Paul de Loubressac et Belfort-de-Quercy) ainsi que des projets permettant une meilleure connaissance du patrimoine géologique par le public (construction de la maison de la réserve naturelle nationale d'intérêt géologique

à Bach et amélioration scénographique sur la phosphatière des Tempories).

Douze projets de boisement ont été retenus au plan de relance pour un montant de subvention totale de 315 000€ et une surface de près de 87 ha afin d'améliorer le potentiel productif de la forêt lotoise notamment d'une diversification des essences.

Protection de la biodiversité

5 sites de restauration prioritaire de la biodiversité ont été identifiés dans le département du lot. Ainsi, les dotations du fonds vert, qui seront déployées en 2023, vont permettre de démultiplier la démarche initiée dans le cadre du plan de relance et d'élargir les sites éligibles.

123 dossiers d'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 ont été instruits et 10 contrôles de terrains ont été réalisés.

FOCUS SUR ... LA GESTION DU LOUP DANS LE LOT

Le loup est une espèce protégée en France depuis les années 1990. C'est un animal dont le territoire peut s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres.

Dans le département du Lot, sa présence a été confirmée depuis juin 2022. 80 dommages ont été signalés aux services de l'état, dont 49 sont imputables au loup et 19 d'origine indéterminée mais indemnisables, pour un total de 102 brebis tuées et 101 blessées. Sur les 68 dossiers déposés, 24 ont été indemnisés à raison de 750€ en moyenne par dossier, pour un montant global de 18 100€.

Aides à la protection des troupeaux

Une aide de l'Etat et de l'Union européenne est mise en place pour les éleveurs d'ovins et de caprins soumis à un risque de prédation par le loup afin de financer des mesures de protections des troupeaux. Sur la zone centrale du département (classée en «cercle 2») peuvent être financés les chiens de protection (taux 80%), les clôtures électrifiées (taux 80%), les études de vulnérabilité d'un élevage à la prédation (taux 100%) et l'accompagnement technique (taux 100%). Sur le reste du département (classé en «cercle 3») sont financés les chiens de protection (taux 80%) et l'accompagnement technique (taux 100%).

L'Office français de la biodiversité et les louvetiers sont intervenus à de nombreuses reprises pour la protection des troupeaux sur des exploitations bénéficiant d'un arrêté autorisant les tirs de défense simple ; à ce titre, 23 arrêtés préfectoraux autorisant des tirs de défense simple sont en cours de validité.

Par ailleurs, l'OFB a conduit 2 sessions de formation au tir de défense simple auprès des éleveurs et a piloté la mise en place d'un réseau des observateurs loups dans le département.













#5

Offrir un parcours scolaire adapté et de qualité

qualité FRES



12227

élèves du 1er degré 11040 dans le public et 1187 dans le privé



12060

élèves du 2nd degré 10260 dans le public et 1800 dans le privé



97,4%

taux de réussite au BAC général 95,1% au BAC technologique et 85,6% au BAC professionnel



87,7%

taux de réussite au diplôme national du brevet



jeunes en rupture scolaire ont été accompagnés



760

élèves en situation de handicap bénéficiant du dispositif pôle inclusif d'accueil localisé



228

jeunes accueillis dans le cadre du Service National Universel



20,13

nombre moyen d'élèves par classe

A - Un engagement pour la réussite scolaire de tous les élèves

La maîtrise des fondamentaux

Dispositif « Devoirs faits », évaluation de rentrée... 31 stages de réussite gratuits ont été proposés pendant les vacances de printemps, d'été et d'automne pour 291 élèves volontaires.

La lutte contre le décrochage scolaire

36 jeunes en rupture scolaire ont été accompagnés dans le cadre de la mission de lutte contre le décrochage scolaire. L'atelier relais départemental a accueilli et suivi 110 jeunes en risque de marginalisation scolaire. Le lycée « Novelle chance » de Figeac a accueilli 14 élèves décrocheurs pour la préparation des épreuves du bac.

L'apprentissage

253 jeunes se sont inscrits en apprentissage dans les lycées professionnels du département, en CAP, bacs professionnels et RTS

Allophone

56 élèves allophones nouvellement arrivés en France ont été

accueillis dans le 1er degré et bénéficient d'un enseignement de français/langue étrangère. 60 jeunes se sont inscrits dans une des cinq unités pédagogiques pour élèves allophones qu'offre le département.

L'accompagnement des jeunes en situation de handicap

19 PIAL (Pôle Inclusif d'Accueil Localisé) couvrent 100 % du territoire lotois permettant ainsi une meilleure répartition des 370 AESH (accompagnement d'élèves en situation de handicap) auprès de chaque collège et des écoles. 760 élèves en situation d'handicap bénéficient de ce dispositif.

Une nouvelle unité localisée pour l'inclusion (ULIS) a été créée au sein de la filière professionnelle du lycée Champollion à Figeac ce qui porte le nombre d'élèves bénéficiaires de ce dispositif à 280.

Une unité d'enseignement en maternelle autisme (UEMA) a été créée au sein de la commune de Figeac pour la rentrée 2022.

B - Les parcours éducatifs

Depuis sa création en 2020, le projet éducatif départemental, en collaboration avec le Conseil départemental, ne cesse de se développer dans le Lot permettant ainsi aux collèges de bénéficier de ressources riches et de qualités pour favoriser des parcours éducatifs en matière d'arts, de culture, de santé et de citoyenneté.

Le programme « PHARE », plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges poursuit son

développement dans le département. Actuellement, 80 % des écoles et 100 % des collèges ont d'ores et déjà valider la charte d'engagement. De même, une convention départementale de lutte contre les violences en milieu scolaire et traitement judiciaire des infractions commises en milieu scolaire a été établie.

D – Le développement de l'enseignement supérieur et de la connaissance de la langue et de la culture occitane

Comme les années précédentes, le projet ACORDA a permis au 7 lycées du Lot d'identifier les dispositifs existants d'orientation pour les élèves vers les études supérieures et de les intégrer dans une démarche progressive et co-construite.

9 établissements lotois sont inscrits dans le dispositif d'accompagnement et de tutorat « les cordées de la réussite » en partenariat avec l'IEP de Toulouse, DISPO Toulouse et le Campus des Métiers des qualifications des métiers de l'industrie du futur. Il concerne 265 élèves.

Le développement de l'enseignement, de la connaissance de la langue et de la culture occitan continue de se poursuivre avec le recrutement d'un poste de professeur des écoles dans deux écoles de Cahors, et dans le second degré, avec l'affectation d'un nouveau professeur certifié en collège.

FOCUS SUR ... LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

Comme l'année précédente, deux séjours de Cohésion du SNU ont été organisés dans le département par les services de l'Éducation nationale, en collaboration avec la DMD et l'ONACVG, au mois de juin dernier, et ont accueilli 228 jeunes d'autres départements de la région Occitanie.

Parallèlement, 77 jeunes lotois ont fait leur séjour de cohésion dans d'autres départements de la région.

Ils accompliront durant l'année scolaire 2022 /2023 une mission d'intérêt général (MIG) de deux semaines au sein d'une association ou d'un service public.

Le département du Lot se caractérise par un taux important de réalisations des missions d'intérêt général (MIG) par les jeunes ayant effectué leur séjour de cohésion (Taux de 92 % en 2021).



















Ouvrir les perspectives sur 2023

Amélioration des délais de délivrance des titres d'identité

En 2022, les demandes de nouveaux titres ou de renouvellement de ceux-ci, ont connu une hausse inédite, sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie, du Brexit et des demandes liées au nouveau format de la carte d'identité qui ont conduit de nombreuses personnes à engager les démarches de renouvellement de leur carte nationale d'identité ou passeport. A cet effet, les services de la préfecture du Lot engagent un déploiement progressif de nouveaux dispositifs de recueil afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes et réduire le délai de prise de rendez-vous pour nos concitoyens.

Soutien et développement économique

L'année 2023 nécessitera de poursuivre et si besoin d'amplifier le soutien et l'accompagnement des entreprises les plus fragilisées par le contexte économique et notamment la hausse des coûts de l'énergie. Les services de l'État seront pleinement mobilisés auprès des entreprises pour préparer la France à affronter les enjeux de demain.

Le développement du dispositif France 2030 permettra de favoriser l'investissement des entreprises pour accélérer leur transition écologique. La sous-préfète de Figeac a été désignée référente France 2030. D'ores et déjà, un important travail collaboratif est à l'œuvre avec la chargée de mission Territoire d'industrie.

Renforcement de la lutte contre les violences familiales

Les forces de sécurité intérieure continuent de se mobilier afin de renforcer la lutte contre les violences intrafamiliales en maintenant le haut niveau de qualité d'accueil des victimes.

Organisation des élections sénatoriales

Les services de la Préfecture et des sous-Préfectures seront pleinement engagés en septembre prochain pour mener à bien les élections sénatoriales.

Accélération de la transition écologique des territoires

Le département du Lot bénéficie au titre du fonds vert, d'une enveloppe d'environ 3 millions d'euros afin d'aider les collectivités dans leurs investissements en faveur de la transition écologique et plus particulièrement en ce qui concerne le tri. les biodéchets, le recyclage des friches et la biodiversité.

En matière d'adaptation aux changements climatiques, les services de l'état accentuent leur action de portage des objectifs de cette politique publique afin d'accompagner les territoires vers la transition énergétique au travers notamment du pôle énergies renouvelables de la DDT du Lot et du réseau lotois de transition énergétique.

Le déploiement du dispositif Services publics +

En parallèle de la démarche qualité qui continuera à être animée et développée, le programme Services Publics + sera déployé au cours de l'année 2023 sur l'intégralité des services de l'administration territoriale dans le Lot pour des services publics toujours plus proches, plus efficaces et plus simples.

Mouvement du corps préfectoral en 2022



Prize de fonction de Mireille Larrède, préféte du Lot, le 23 août 2022



Prise de fonction d'Emmanuelle Plantier Lemarchand, sous-préfété de Gourdon, le 18 juillet 2022









Préfecture du Lot

Place Jean-Jacques Chapou 46000 Cahors

Sous-préfectures -

Gourdon

62 boulevard Aristide Briand 46300 Gourdon Figeac

22 rue Caviale 46100 Figeac Rédaction et Conception - Direction des services du cabinet Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle Juin 2023